



STAGE SPÉCIAL CPE

jeudi 20 novembre 2014

de 09h00 à 17h00

SNES CRÉTEIL - 3 rue Guy de Gouyon du Verger à Arcueil

Un stage pour échanger sur les problématiques spécifiques à notre catégorie

- ◆ L'évolution du métier : état des lieux des discussions avec le ministère sur les futures missions et l'action du SNES.
- ◆ La situation dans l'académie : postes, remplacements, mouvement inter...
- ◆ Les conditions d'exercice dans les établissements et l'échange de pratiques.
- ◆ La carrière.
- ◆ L'expression des attentes et les questions diverses.

PROGRAMME

09h00	Accueil
09h00 - 12h00	Situation académique
12h00 - 13h30	Pause déjeuner
13h30 - 17h00	Situation du métier

Inscription directe par mail
sur le site académique du SNES
<http://www.creteil.snes.edu>
rubriques "militar"/"formations syndicales"

Rappel

- ➔ Pour pouvoir participer au stage, vous devez demander une autorisation à la rectrice, sous couvert de votre chef d'établissement, au plus tard un mois avant la date du stage. **En raison des vacances de la Toussaint, la date limite d'envoi de la demande est donc le VENDREDI 17 OCTOBRE.**
- ➔ Une non réponse, dans un délai de 15 jours, équivaut à une autorisation accordée.
- ➔ Nous vous rappelons que tous les fonctionnaires stagiaires et agents non titulaires de l'État ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours par an). **N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté.**

Modèle de demande d'autorisation à reproduire de façon manuscrite.

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil sous-couvert de M./Mme le/la chef d'établissement.

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11 octobre 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du 15 juin 1984 définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence le jeudi 20 novembre 2014 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par la section académique du SNES sous l'égide de l'IRHSES, (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements du Second degré - SNES) organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages, ou sessions, ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du jeudi 17 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, Signature.

Accès au SNES

RER B - Arrêt Arcueil-Cachan - Sortie 4 « Rue de la Gare ». Tourner à gauche et emprunter la passerelle. Puis, sur la droite, remonter vers l'aqueduc. Le longer et, tout droit, prendre la sente jusqu'à la rue Guy de Gouyon du Verger (à gauche). Continuer jusqu'au bout de la rue (trottoir de droite).

M° Ligne 4 jusqu'à « Porte d'Orléans ».

Prendre le bus 187 ou 197

Arrêt Croix d'Arcueil.

La rue Gouyon du Verger est à l'angle d'un garage Total.



Talon à renvoyer au SNES Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex-

NOM Prénom

Mail

Établissement

Ville Établissement

Participera au stage CPE du jeudi 20 novembre 2014.